



Les services de l'État dans les Deux-Sèvres

Organisation de la lutte contre le Frelon asiatique en Deux Sèvres

Organisation de la lutte contre le Frelon asiatique en Deux Sèvres

Organisation de la lutte contre le Frelon asiatique en Deux Sèvres

Article créé le 09/02/2012

Mis à jour le 18/09/2013

Le Frelon asiatique, arrivé en France dans les années 2003-2004, a été repéré en Deux-Sèvres en 2008, en provenance des départements de la région Aquitaine et ce, malgré la lutte intensive qui y avait été mise en place depuis l'introduction de cet insecte.

La carte ci-contre éditée par le Museum National d'Histoire Naturelle montre son étendue en France.

Actuellement, le frelon asiatique est présent dans tout le département.

Les frelons asiatiques meurent en hiver avec le froid. Seules les fondatrices, futures reines des colonies de l'année suivante, vont hiberner avant de ressortir en février-mars.

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux et agressif envers l'homme que tout autre hyménoptère (guêpe, abeille,...), tant qu'on ne s'approche pas de son nid. Il est rappelé toutefois que lors de piqûres d'hyménoptères le risque d'allergie grave, voire mortelle, est possible.

Un nid de 1 mètre de diamètre peut contenir jusqu'à 1500 frelons. Il est fortement déconseillé de s'approcher des nids à moins de 5 mètres et de tenter de les détruire sans protection et sans avoir pris l'avis de spécialistes.



A la demande de Mme la Préfète, une organisation de lutte contre ce nouvel insecte a été mise en place dès 2010. De nombreuses réunions d'information ont été organisées par ou à destination des élus (maires, présidents de communautés de communes) en 2010 et 2011 en partenariat entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et les associations d'apiculteurs.



Le coordinateur de la lutte contre le frelon asiatique en Deux-Sèvres est la **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.D.G.D.O.N)** dont le siège est aux Ruralies à VOUILLE.

Le plan de lutte mis en place s'articule autour de plusieurs actions :

La pose de pièges sélectifs destinés à capturer les frelons asiatiques est possible toute l'année. La destruction des petits nids (découverts au printemps) peut se faire à l'aide d'une bombe insecticide.

Par contre, la destruction des gros nids d'automne sera effectuée par des spécialistes (F.D.G.D.O.N, sociétés commerciales) à l'aide de perches avec injection d'un produit non toxique pour l'environnement, puis décrochage et destruction du nid. Les pompiers n'interviennent qu'en cas de danger immédiat pour la santé humaine et sur la voie publique.



La destruction par tir au fusil par le public ou les chasseurs présente des risques. Elle est **ABSOLUMENT PROSCRITE** hors du plan de lutte mis en place, géré et dirigé par la F.D.G.D.O.N.

Les services de l'Etat (préfecture et DDCSPP), initiateurs de la lutte contre le frelon asiatique en Deux-Sèvres restent attentifs au bon déroulement de celle-ci.

Pour tout renseignement ou signalement, s'adresser à :

- la F.D.G.D.O.N 79 – Les Ruralies - 05 49 77 16 55 ou 05 49 73 65 17 ou [cliquez ici](#) ;

- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

service apicole – 05 49 32 30 21.



Partager   

[Services de l'Etat](#)
[Politiques publiques](#)
[Actualités](#)
[Publications](#)
[Démarches](#)
[administratives](#)
[Vous êtes ...](#)
> [Particulier](#)
> [Professionnel](#)
> [Association](#)
> [Collectivité](#)

[Plan du site](#)
[RSS](#)
[Mentions légales](#)
[Abonnement à la lettre des services](#)
[de l'Etat](#)
[FAQ](#)
[Horaires et coordonnées](#)
[Glossaire](#)
[Contactez-nous](#)
[Information sur les cookies](#)



[Enquêtes publiques](#)
[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)
[IAL : Information acquéreur locataire](#)
[Termes et mérites](#)

Tous droits réservés SIG/DILA
République Française ©
2011-2012
www.legifrance.gouv.fr